



Pour l'avenir de nos communes : la Commune Nouvelle

La création de la Commune Nouvelle Moret Loing et Orvanne est une réussite : baisse des impôts, augmentation des subventions, services publics renforcés, investissements réalisés, économies de fonctionnement réelles, identité et proximité conservées... Aujourd'hui, au sein de Moret Loing & Orvanne, une nouvelle étape est proposée avec la venue de Veneux-les Sablons.

Pourquoi ?

Des liens réels et forts unissent nos habitants : rues communes, services communs, gare, collège, pompiers, perception, paroisse, vie associative...

Des atouts essentiels assureront notre avenir :

- la puissance d'une commune de 13 000 habitants **permettra d'accroître notre influence** dans le sud 77 et de mener des projets structurants et innovants.
- **une ville complète et cohérente sera créée dans un cadre exceptionnel** avec des équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux de qualité, une zone d'activité importante et dynamique, un site touristique et patrimonial renommé, des espaces naturels et agricoles importants, un parc de logements diversifié...

Les études fiscales et financières ont montré :

- **qu'il n'y aura pas d'impact sur vos impôts locaux...** en raison de l'apport de nouvelles recettes et grâce à la vitalité des bases fiscales de Veneux-les Sablons.
- **que la dette sera dans la moyenne de la strate...** avec la possibilité de dégager de nouveaux financements.

La création d'un conservatoire de danse sera lancée.

Ainsi avec des impôts maîtrisés, de nouvelles ressources, de nouvelles possibilités de financement, une influence renforcée, des projets structurants... **tous les clignotants (économiques, financiers, politiques, humains...) pour réaliser cette nouvelle étape de structuration de notre territoire sont au vert.** Le seront-ils encore demain ?

Unies dans cette Commune Nouvelle, **les communes historiques en deviendront le pôle central** qui sera incontournable dans les décisions futures de regroupement avec d'autres collectivités.

Unis dans cette Commune Nouvelle, **nous continuerons à développer des services et des équipements nouveaux** pour tous les habitants.

Unies dans cette Commune Nouvelle, **nos communes historiques conserveront leur identité**, leur patrimoine et leur tradition qui sont les racines sur lesquelles se construira notre avenir commun.

Lors des réunions des conseillers municipaux représentant **les équipes majoritaires d'Écuellenes, Episy, Montarlot et Moret-sur-Loing d'une part, et de Veneux-les Sablons d'autre part, ce projet a été approuvé.**

Mi-décembre les Conseillers Municipaux de Moret Loing et Orvanne et de Veneux-les Sablons se prononceront sur cette décision historique qui nous donnera, dès le 1er janvier 2017, **les moyens d'engager notre territoire dans un dynamisme et un développement harmonieux, durable, novateur et porteur d'AVENIR.**

Nous vous invitons avec vos conseillers municipaux à participer à cette nouvelle étape, qui, nous en sommes persuadés, assurera notre destin commun.

Patrick Septiers

Maire de Moret Loing & Orvanne

Michel Bénard

Maire de Veneux-les Sablons

Nos objectifs :

Mettre en place une nouvelle collectivité. Celle-ci plus dynamique, plus attractive en terme économique, social, culturel, sportif, d'habitat, d'environnement sera en capacité de porter des projets plus ambitieux à moindre coût.

Maintenir un service public de proximité de qualité et une vie locale riche et épanouissante pour tous.

Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités ou des établissements publics.

Garantir une représentation équitable des 5 communes au sein de la Commune Nouvelle ainsi qu'une égalité de traitement entre les habitants en conservant l'identité des communes.



Gare
de Moret Veneux-les Sablons

Comment ça marche :

La Commune Nouvelle pour gérer

Elle regroupe les Communes Historiques dans une communauté de meilleure gestion en conservant la proximité et l'identité de nos communes.

Les compétences :

La Commune Nouvelle aura une compétence générale, elle reprend l'ensemble du personnel.

Les compétences de proximité seront déléguées aux Communes Historiques.



Paysage
de Montarlot

L'organisation :

Le Conseil municipal, dans la période transitoire (2017-2020), se compose des conseillers des 5 communes, soit 95 élus, puis en 2020 de 35.

Le Maire et les adjoints sont élus par le Conseil municipal.

Une gestion simplifiée

Les Communes déléguées pour la proximité

La loi prévoit la création de plein droit de Communes Déléguées. Chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales.

Les compétences :

Les compétences de la commune déléguée sont celles dévolues par la loi et celles qui font l'objet d'une délégation de la part de la Commune Nouvelle.

Les manifestations propres à chaque commune seront maintenues et gérées par la commune déléguée : accueil, mariages, repas, colis des anciens, commémorations, fêtes des écoles, fêtes patronales et fêtes annuelles, comité des fêtes, antenne des CCAS et associations, la gestion des écoles, de l'état civil, des équipements sportifs de proximité ainsi que les installations nécessaires à la vie associative...

Ainsi aucun changement pour vos démarches administratives, ni dans votre vie communale.

L'organisation :

Un Conseil Communal est maintenu.

Un maire délégué assure la compétence définie par la loi. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il recevra les délégations de la part du maire de la Commune Nouvelle pour la gestion du quotidien.

Les adjoints des communes déléguées sont désignés parmi les membres du conseil municipal de la Commune Nouvelle.

Pour garantir la proximité, il est conservé la même organisation dans chaque commune déléguée : même conseil communal, mêmes maires, mêmes adjoints.

Les identités préservées

Le constat

Dans le contexte économique et financier national très difficile que nous connaissons, l'Etat va poursuivre la baisse des dotations aux collectivités locales. Les dépenses contraintes continueront à augmenter (les salaires, rythmes scolaires, nouvelles normes...). Aussi, il est urgent de trouver des solutions pour assurer la pérennité de nos finances et pour continuer à assurer le meilleur service à nos habitants. La Commune Nouvelle répond à ces problématiques.



Pôle Économique
des Renardières à Ecuelles

Des ressources améliorées

Elles proviendront :

- du dynamisme des bases fiscales, en particulier de Veneux -les Sablons
- des possibilités de ventes de terrains sur la commune de Veneux-les Sablons (2 millions d'Euros)
- de la mise en commun et de la mutualisation des ressources humaines et financières des 5 collectivités par une gestion administrative unique génératrice d'amélioration de la qualité du service rendu, d'efficacité et d'économies importantes.



Marais d'Épisy

Une fiscalité maîtrisée

La Commune Nouvelle percevra la taxe d'habitation, le foncier bâti et le non bâti.

Les nouveaux taux s'appliqueront en 2017 et seront lissés sur douze ans.

Soit, à terme, calculés à produit et base constants :

- un taux théorique de taxe d'habitation à 11,57
- un taux théorique de foncier bâti à 19,38.

Pour Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Veneux-les Sablons, les impôts baisseront et pour Écuellles, ils seront stabilisés.



Site de Moret-sur-Loing

Un endettement dans la moyenne nationale

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette cumulé s'élèvera à 985 Euros par habitant, la moyenne de la strate correspondante est de 944 Euros en 2014. De nouveaux financements pourront être dégagés. Ils seront utilisés en particulier pour des travaux de voirie.

Des ressources nouvelles sur 3 ans pour améliorer les services et investir

Nos engagements pour 2017 - 2020 et pour la suite...

Pour garantir la fiabilité de ce projet dans le temps, des engagements clairs sont pris :

- Réaliser les programmes électoraux des équipes élues
- Ne pas augmenter la pression fiscale
- Maîtriser l'endettement en restant dans la moyenne de notre strate démographique

Une charte entre les 5 communes rappelant les principes fondateurs sera annexée aux délibérations de création de la Commune Nouvelle. Celle-ci pourra être revue avec l'accord de 70% des membres du conseil.

Déjà des projets :

Le conservatoire de danse

Ce projet commun a été promis par les équipes élues de Moret-sur-Loing et Veneux-les Sablons lors des élections municipales de 2014.

Cet équipement qui sera réalisé dans l'écoquartier de Veneux (derrière le stade) permettra d'accueillir dans de très bonnes conditions les 500 pratiquants de la danse venant de toute la Commune Nouvelle.

D'autres réflexions sont en cours :

- Harmonisation des Plans Locaux d'Urbanisme
- Agenda 21 (engagement pour le développement durable)
- Travaux de voirie sur l'ensemble du territoire, en particulier sur Episy et Montarlot.

Ce projet ne modifiera pas votre relation avec vos élus, ne touchera pas à vos identités, respectera votre vie locale... Il procurera à notre collectivité davantage de ressources pour investir dans les services, les équipements publics, tout cela en gardant une fiscalité très maîtrisée.

Pour vos élus, cette décision innovante est fondamentale pour l'avenir de nos communes. L'avenir doit se préparer maintenant et nous devons en être les acteurs.

Si on ne bouge pas, d'autres agiront à notre place.

Ensemble, construisons notre avenir !

Participez aux réunions publiques d'information

- Veneux-les Sablons, le 21 novembre à 20 h 30, Maison des Associations
- Moret-sur-Loing, le 22 novembre à 20 h 30, salle Roland Dagnaud